

## Liste des créations, suppressions, fusions et changements de dénominations des communes en Deux-Sèvres depuis 1800

*(Liste arrêtée le 1.04.2001)*

**L’Absie** – Le chef-lieu de la commune de La Chapelle Seguin a été transféré à l’Absie par ordonnance du 14.07.1836. La même ordonnance a autorisé la commune à s’appeler l’Absie.

**Aiffres** – Les communes d’Aiffres et de St Maurice de Mairé ont été réunies en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à Aiffres par ordonnance royale le 21.12.1835.

**Asnières en Poitou** – Asnières a été autorisée à s’appeler Asnières en Poitou par décret du 11.04.1937.

**Assais Les Jumeaux** – Assais a été autorisée à s’appeler Assais Les Jumeaux par suite de son association avec Les Jumeaux par arrêté préfectoral du 19.01.1973.

**Les Aubiers** – Voir Nueil Les Aubiers.

**La Barre Clairain** – Voir Sepvret.

**Beauvoir sur Niort** – Beauvoir a été autorisée à s’appeler Beauvoir sur Niort par décret du 28.08.1893.

**Boisserolles** – Le chef-lieu de la commune de St Martin d’Augé a été transféré à Boisserolles par décret du 13.07.1928. Le même décret a autorisé la commune à s’appeler Boisserolles.

**La Boissière Thouarsaise** – Voir Lageon.

**Bonneuil aux Monges** – Voir Ste Soline.

**Breloux La Crèche** – Breloux a été autorisée à s’appeler Breloux La Crèche par décret du 27.11.1911. Voir aussi la Crèche.

**Bressuire** – Les communes de Bressuire et St Porchaire ont fusionné en une seule commune sous le nom de Bressuire par arrêté préfectoral du 3.10.1964.

**Brion Près Thouet** – Brion a été autorisée à s’appeler Brion près Thouet par décret du 23.07.1919.

**Brioux sur Boutonne** – Brioux a été autorisée à s’appeler Brioux sur Boutonne par décret du 26.08.1891.

**Celles sur Belle** – Celles a été autorisée à s’appeler Celles sur Belle par décret du 21.10.1892.

**Champdeniers St Denis** – Les communes de Champdeniers et St Denis ont fusionné en une seule commune sous le nom de Champdeniers St Denis par arrêté préfectoral du 19.12.1972.

**La Chapelle Bâton** – Les communes de La Chapelle Bâton et de St Projet ont été réunies en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à La Chapelle bâton par ordonnance royale du 16.04.1831.

**La Chapelle Seguin** – Voir l’Absie.

**La Charrière** – Voir Prissé La Charrière.

**Châtillon sur Sèvre** – Voir Mauléon.

**Chavagné** – Voir La Crèche.

**Chef Boutonne** – Les communes de Chef Boutonne et de Lussay ont été réunies en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à Chef Boutonne par ordonnance royale du 12.05.1830.

**Clussais La Pommeraie** – Clussais a été autorisée à s’appeler Clussais La Pommeraie par décret du 30.09.1958.

**La Couarde** – Le chef-lieu de la commune de Goux a été transféré à La Couarde par décret du 15.09.1890. La même ordonnance a autorisé la commune à s’appeler La Couarde.

**La Crèche** – Les communes de Chavagné et de Breloux La Crèche ont fusionné en une seule commune sous le nom de La Crèche par décret du 17.09.1965.

**Crépé** – Voir St Symphorien.

**Deyrançon** – Commune démembrée par la loi du 3.07.1903 en 2 nouvelles communes : Petit Breuil Deyrançon et Prin Deyrançon.

**L’Enclave de La Martinière** - Voir St Léger de La Martinière.

**La Ferrière en Parthenay** – Les communes de La Ferrière en Parthenay et de Vandelognes ont été réunies en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à La Ferrière en Parthenay par ordonnance royale du 30.09.1829.

**Frontenay Rohan Rohan** – Frontenay a été autorisée à s'appeler Frontenay Rohan Rohan par décret du 15.03.1897.

**Germond Rouvre** – Les communes de Germond et de Rouvre ont fusionné en une seule commune sous le nom de Germond Rouvre par arrêté préfectoral du 26.12.1972.

**Goux** – Voir La Couarde.

**Gournay Loizé** – Gournay a été autorisée à s'appeler Gournay Loizé par suite de son association avec Loizé au 1.04.1973.

**Grand Prissé** – Commune supprimée par décret du 27.08.1888. Son territoire a été partagé entre les communes de La Foye Monjault, Belleville et Le Petit Prissé qui prit le nom de Prissé.

**Granzay Gript** – Granzay a été autorisée à s'appeler Granzay Gript par suite de son association avec Gript au 1.01.1973.

**Les Hameaux** – Commune supprimée par décret du 22.05.1885. Son territoire a été partagé entre les communes de Thouars, Ste Verge, Ste Radegonde des Pommiers et Louzy.

**Les Jumeaux** – Voir Assais Les Jumeaux.

**Lageon** – Le chef-lieu de la commune de La Boissière Thouarsaise a été transféré à Lageon par arrêté préfectoral du 7.10.1896. Le même arrêté a autorisé la commune de s'appeler Lageon.

**Lamairé** – Voir St Loup Lamairé.

**Loublande** – Commune créée par la loi du 4.06.1862. Son territoire a été détaché de la commune de St Pierre des Echaubrognes.

**Lussay** – Voir Chef Boutonne.

**Mauléon** – Les communes de Châtillon sur Sèvre et de St Jouin sous Châtillon ont fusionné en une seule commune sous le nom de Mauléon par arrêté préfectoral du 6.01.1965.

**Nueil Les Aubiers** – Les communes de Nueil sur Argent et des Aubiers ont fusionné en une seule commune sous le nom de Nueil Les Aubiers par arrêté préfectoral du 30.12.1999 avec effet au 11.03.2001.

**Nueil sous Les Aubiers** – Voir Nueil sur Argent.

**Mauzé sur Le Mignon** – Les communes de Mauzé sur Le Mignon et du Petit Breuil Deyrançon ont fusionné en une seule commune sous le nom de Mauzé sur Le Mignon par arrêté préfectoral du 30.10.1970.

**Niort** – Les communes de Niort, Souché, Ste Pezenne, St Florent et St Liguairé ont fusionné en une seule commune sous le nom de Niort par les arrêtés préfectoraux suivants :

Niort et Souché au 19.06.1964,

Niort et Ste Pezenne au 7.04.1965,

Niort et St Florent au 31.12.1968,

Niort et St Liguairé au 25.11.1971.

**Nueil sur Argent** – Nueil sous Les Aubiers a été autorisée à s'appeler Nueil sur Argent par décret du 5.03.1934. Voir Nueil Les Aubiers.

**Petit Breuil Deyrançon** – Voir Mauzé sur Le Mignon et Deyrançon.

**Petit Prissé** – Voir Grand Prissé et Prissé La Charrière.

**Prin Deyrançon** – Voir Deyrançon.

**Prissé La Charrière** – Les communes de Prissé et de La Charrière ont fusionné en une seule commune sous le nom de Prissé La Charrière par arrêté préfectoral du 28.02.1972.

**Le Puy St Bonnet (49)** – Commune rattachée au département du Maine et Loire par décret du 26.07.1973.

**Reffanes** – Commune créée par la loi du 5.03.1904. Son territoire a été détaché de la commune de Vautebis.

**Le Retail** – Commune créée par la loi du 3.07.1912. Son territoire a été détaché de la commune d'Allonne.

**La Roche de Bord** – Voir Vanzay.

**Rouvre** – Voir Germond Rouvre.

**St Carlais** – Avant la Révolution il y avait 2 paroisses : Breloux et St Carlais. En 1793, ce fut Breloux-St Carlais. Ce dernier nom disparut peu à peu au profit de Breloux. Puis au cours des ans ce fut Breloux-La Crèche; C'est en 1965 que Breloux disparut à son tour pour laisser toute la place à La Crèche.

**St Denis** – Voir Champdeniers St Denis.

**Ste Pezanne** – Voir Niort.

**Ste Soline** – Les communes de Ste Soline et de Bonneuil aux Monges ont été réunies en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à Ste Soline par ordonnance royale du 29.09.1830.

**St Faziol** – Voir St Romans Lès Melle.

**St Florent** – Voir Niort.

**St Hilaire de Ligné** – Voir Secondigné sur Belle.

**St Hilaire des Echaubrognes** – Voir St Pierre des Echaubrognes.

**St Jouin sous Châtillon** – Voir Mauléon.

**St Léger de La Martinière** – Les communes de l'Enclave de La Martinière et de St Léger Lès Melle ont fusionné en une seule commune sous le nom de St Léger de La Martinière par arrêté préfectoral du 26.12.1972.

**St Léger Lès Melle** – Voir St Léger de La Martinière.

**St Liguais** – Voir Niort.

**St Loup Lamairé** – Les communes de St Loup sur Thouet et de Lamairé ont fusionné en une seule commune sous le nom de St Loup Lamairé par arrêté préfectoral du 29.12.1973.

**St Maixent l'Ecole** – St Maixent a été autorisée à s'appeler St Maixent l'Ecole par décret du 7.07.1926.

**St Martin d'Augé** – Voir Boisserolles.

**St Maurice de Mairé** – Voir Aiffres.

**St Pierre des Echaubrognes** – Les communes de St Pierre des Echaubrognes et de St Hilaire des Echaubrognes ont été réunies en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à St Pierre des Echaubrognes par ordonnance royale du 30.07.1823.

**St Porchaire** – Voir Bressuire.

**St Projet** – Voir La Chapelle Bâton.

**St Romans Lès Melle** – St Faziol, ancienne paroisse, a été réunie à celle de St Romans lès Melle par ordonnance de l'évêque de Poitiers du 21.05.1664.

**St Symphorien** – Les communes de St Symphorien et Crépé ont été réunies en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à St Symphorien par ordonnance royale du 9.06.1824.

**Secondigné sur Belle** – Les communes de Secondigné et de St Hilaire de Ligné ont été réunies en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à Secondigné par ordonnance royale du 29.09.1830. Secondigné a été autorisée à s'appeler Secondigné sur Belle par décret du 21.03.1933.

**Sepvret** – Les communes de Sepvret et de La Barre Clairain ont été réunies en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à Sepvret par ordonnance royale du 29.09.1830.

**Souché** – Voir Niort

**Vandelognes** – Voir La Ferrière en Parthenay.

**Le Vanneau Irleau** – Le Vanneau a été autorisée à s'appeler Le Vanneau Irleau par décret du 21.12.1999.

**Vanzay** – Les communes de Vanzay et de La Roche de Bord ont été réunies en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à Vanzay par ordonnance royale du 29.09.1830.

**Verrines sous Celles** – La commune de Verrines a été autorisée à s'appeler Verrines sous Celles par décret du 19.08.1961.

**Verrines en Rom** – Commune supprimée par ordonnance royale du 25.02.1831. Son territoire a été partagé entre les communes de Ste Soline et de Rom.